

Délibération 4.3
AGENDA ACCESSIBILITE PROGRAMME « AD'AP »

Intervention de Séverine BOTTE

Dans une République, il n'y a que des citoyens, pas de demi citoyens ou de sous citoyens, pas non plus de super citoyens. Et, dans chaque commune de notre République, c'est la même chose, enfin ça doit l'être !

Trop longtemps, ceux d'entre-nous touchés dans leur chair par la maladie, les accidents de la vie, parfois dès la naissance, n'ont pas eu le droit aux mêmes égards que leurs concitoyens, compliquant ainsi encore davantage les conséquences de leur handicap.

Il est heureux que les politiques publiques viennent aujourd'hui progressivement corriger cette injustice en renforçant l'accessibilité des personnes en situation de handicap, notamment à travers les AD'AP comme nous le faisons ici pour les collèges.

Le handicap doit ainsi être réellement pris en compte et favoriser la vie quotidienne comme les projets des personnes concernées.

Améliorer le mieux vivre ensemble, sans exclusive, sans exclusion, est plus, que jamais d'une impérieuse nécessité.

Faciliter la vie pour les personnes à mobilité réduite, je pense notamment à certaines personnes âgées, à celles temporairement handicapées comme aux personnes souffrant d'un handicap durable, cela veut dire également favoriser les loisirs, le sport, l'accès à la culture sous ses différentes formes. Cela comprend aussi, les apprentissages, les conditions d'enseignement pour les enfants et les jeunes se trouvant dans l'une de ces situations.

Nous améliorons ici pour notre part l'accessibilité des collèges en mobilisant 29,8 millions à travers cet agenda programmé qui sera transmis à Monsieur le Préfet. Je propose que l'on y joigne une recommandation de notre assemblée pour que l'Etat soit enfin à la hauteur, non pas seulement en communiquant et en sensibilisant, mais bien en accompagnant cet effort par le recrutement et la nomination dans les établissements scolaires des personnels qualifiés, dotés d'un vrai statut.

Personnels nécessaires et attendus pour l'accompagnement des élèves en situation de graves handicaps. Car dans ce domaine essentiel, le compte n'y est pas, loin de là.